

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Carrefour communautaire Beausoleil Inc.		Date d'inspection Le 08 juin 2026	
Nom de l'établissement Les Mini-Michis		Numéro de permis 1158016	
Adresse 300 Beaverbrook Road Miramichi NB E1V 1A1		Numéro de téléphone (506) 627-4125	
Type de permis Garderie éducative à temps plein	Nombre maximal d'enfants 50	Âges des enfants NOURRISSONS PRÉSCOLAIRE	
Personnel SGE Rachelle Roy Arseneau	Titre du poste Mentor en assurance de la qualité		

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
38(4) L'exploitant d'un établissement agréé fournit des marchepieds ou des tabourets qui permettent aux enfants d'utiliser les toilettes et les lavabos de dimension régulière. Commentaires: La lacune est maintenant conforme.	38(4)	05 juin 2026	05 juin 2026
41(1) L'établissement agréé dans lequel sont fournis des services à des enfants portant la couche est pourvu d'une surface solide : b) couverte d'une enveloppe étanche. Commentaires: La lacune est maintenant conforme.	41(1)(b)	05 juin 2026	05 juin 2026

Commentaires généraux

Le suivi d'inspection a été fait par courriel, des photos du marchepied ainsi que le matelas à langer qui furent envoyées. Un suivi sera fait à la prochaine inspection de surveillance. Aucun ratio ne fut pris.

original signé par

Rachelle Roy Arseneau

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 08 juin 2026

Date

original signé par

Alda Poirier

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 08 juin 2026

Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"